



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE CHEF DE CABINET  
DU MINISTRE DÉLÉGUÉ  
CHARGE DU BUDGET

Paris, le

12 DEC. 2012

Nos Réf. : BUD/2012/69057

Vos Réf. : Votre lettre du 26/09/2012

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Jérôme Cahuzac, Ministre délégué chargé du Budget, sur vos préoccupations concernant la réorganisation des services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) en Haute-Garonne.

La création de la DGFIP en 2008, fusionnant les réseaux de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale de la Comptabilité publique (DGCP) a permis d'améliorer, dans un cadre budgétaire contraint, le service rendu aux usagers, par la mise en place d'un guichet unifié, tout en confortant et améliorant l'action auprès des élus et des collectivités locales.

La mise en place sur l'ensemble du territoire du guichet fiscal unifié des particuliers, chantier majeur de la fusion DGI-DGCP, a permis de simplifier profondément les démarches des contribuables.

Le guichet fiscal prend deux visages :

- un service des impôts des particuliers (SIP), regroupant un centre des impôts et les agents chargés du recouvrement au sein de la trésorerie, dans les communes où ces deux services étaient déjà implantés avant la création de la DGFIP. Le SIP assure l'accueil des usagers et le traitement de leurs dossiers tant en ce qui concerne l'assiette que le recouvrement de l'impôt.

- un « accueil fiscal » dans les communes qui n'accueillaient pas de centre des impôts avant la fusion. Cet accueil fiscal est assuré par la trésorerie de proximité qui conserve la mission de recouvrement de l'impôt. Les contribuables peuvent y obtenir les réponses aux questions fiscales les plus courantes, et la prise en charge de demandes plus complexes qui sont transmises au SIP.

Le plan de déploiement du guichet fiscal unifié en Haute Garonne est terminé. Onze SIP assurent un accueil unifié et vingt cinq trésoreries mixtes assurent un accueil fiscal de proximité. Cette nouvelle organisation améliore le service rendu aux usagers, tant en milieu urbain, avec le regroupement des compétences, que dans les zones rurales, par la mise en place d'un nouveau point d'accès à la DGFIP.

.../...

Monsieur Boris BEAUDOIN  
CGT Finances publiques  
boris.beaudoin@dgfip.finances.gouv.fr

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

139 rue de Bercy - Télédoc 181 - 75572 Paris cedex 12

La DGFIP veille à adapter de manière pragmatique ses implantations à l'évolution des différents maillages administratifs et territoriaux, au regard, notamment :

- du développement de l'intercommunalité. La DGFIP accompagne ce mouvement en révisant le périmètre de compétence de ses trésoreries, l'objectif étant autant que possible de rattacher à un même poste un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et l'ensemble des communes qui les composent, le comptable pouvant ainsi, grâce à une vision globale des enjeux et flux financiers, offrir une meilleure prestation de conseil.

- des flux de populations et des attentes des usagers : développement des offres multi-canaux limitant les déplacements dans les services. S'y ajoute l'offre des titres payables sur Internet (TIP) pour les Collectivités locales.

- de l'évolution de la carte hospitalière. La DGFIP est fortement sollicitée sur les dossiers de restructurations affectant le monde hospitalier, en collaboration avec les Agences régionales de santé chargées de piloter l'adaptation progressive de la carte sanitaire aux besoins de santé.

La DGFIP ne fixe aucun objectif quantitatif de fermetures annuelles. Lorsqu'il apparaît que l'implantation d'une trésorerie ne répond plus aux attentes des différents publics, notamment en termes de fréquentation des guichets et de qualité de service, le regroupement de celle-ci sur une unité voisine peut être mis à l'étude.

Rassembler au sein d'un seul poste comptable de très petites équipes jusqu'ici dispersées permet d'offrir plus d'expertise pour le secteur local et un meilleur service aux élus et, aux contribuables. Cela permet aussi de rationaliser les implantations immobilières et, dans de nombreux cas, d'améliorer les conditions de travail des agents.

Ce regroupement intervient avec l'accord du Préfet et à l'issue d'une concertation approfondie au plan départemental avec les personnels, les organisations syndicales et l'ensemble des élus concernés, destinée à rechercher la solution la mieux adaptée au contexte local.

Ceci a permis de maintenir, en Haute Garonne, un réseau de trésoreries dense, au plus près des élus locaux (vingt cinq trésoreries mixtes et onze trésoreries spécialisées), tout en optimisant les ressources.

La DGFIP exerce ses missions au cœur de l'action de l'Etat et joue un rôle essentiel au service des usagers et des partenaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Marie-Hélène VALENTE